

Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes
Sud Côte Chalonnaise

Marcilly-lès-Buxy

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre
d'élaboration du PLUI suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage - Zooms sur le bourg et les hameaux

Communauté de Communes
Sud Côte
Chalonnaise

Vu la délibération
N°2022-11-08 approuvant
le PLUI le 18 novembre
2022,
Monsieur Antoine
RASCIAL, Président de la
c.c.s.c.c.

Zooms au 1:2 500

URBICAND

Soberco
environnement

C'GB'G

■ Ua : Zone urbaine comprenant les secteurs centraux et bourgs anciens

■ Ub : Zone urbaine comprenant les secteurs à dominante pavillonnaire

■ Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics

■ Uh : Zone urbaine comprenant les hameaux

■ Uj : Secteur urbain de jardin

■ Ux : Zone urbaine d'activité

■ 1AU : Zone à urbaniser destinée à l'extension et au renouvellement urbain et dédiée aux secteurs à vocation résidentielle et mixte

■ A : Zone agricole générale dédiée à l'exercice de l'activité agricole

■ Av : Zone dédiée à la préservation des coteaux viticoles les plus sensibles sur les plans agricole et paysager

■ N : Zone générale dédiée à la préservation, la mise en valeur et à l'exploitation possible des milieux naturels

■ Np : Zone interdite à l'urbanisation afin de préserver les intérêts paysagers et écologiques des espaces naturels

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (ART. L151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

--- Haies à protéger et/ou à valoriser

Ripisylve à protéger et/ou à valoriser

Zone humide protégée

Patrimoine naturel divers à protéger et/ou à valoriser

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI (ART. L151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

Patrimoine bâti à protéger et/ou à valoriser

INDICATIONS DIVERSES

Emplacement réservé (Art. L151-41 du Code de l'urbanisme)

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Cours d'eau et bande tampon de part et d'autre des berges

CONTRAINTES

Périmètre de nuisance lié à la RCEA

CONTEXTE

Route Centre Europe Atlantique (RCEA)

Limite communale

Bâtiment du cadastre

Parcelle cadastrale

Cimetière

Hydrographie

Numéro d'ER

Motif

Surface en m²

35

Création d'une voie d'accès

1407

36

Extension du cimetière

2351

37

Installation d'une évacuation des eaux pluviales

45

38

Création d'une place / espace public

302

0 50 100 150 200 m

Sources : Données cadastrales DGFIP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND

Localisation des zooms sur la commune